



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journée de solidarité

Question écrite n° 80470

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur le dispositif de la journée de solidarité. Créée aux lendemains de la canicule de 2003, cette journée est donc travaillée par plusieurs milliers de salariés, mais non payée. En contrepartie les employeurs versent une contribution de 0,3 % de la masse salariale. Le chef du Gouvernement avait pris l'engagement que ces fonds seraient sanctuarisés auprès de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Cet organisme était censé apporter des financements supplémentaires à destination des personnes âgées et pour les besoins de leur prise en charge. Les crédits non consommés sont réaffectés au budget de la sécurité sociale sans réellement bénéficier à leur objectif initial. À l'heure où des voix se font entendre dans la majorité gouvernementale pour créer une deuxième journée de solidarité, elle lui demande de préciser les détails de l'utilisation des 2,2 milliards d'euros dont dispose l'État chaque année pour participer à la politique de dépendance.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80470

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6198

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)